

Valence, le 14 septembre 2009

## Communiqué de presse

### « *ViaRhôna*, du Léman à la Méditerranée »

## Lancement des travaux de la Véloroute Voie Verte à Saint-Rambert-d'Albon (Drôme)

**Didier Guillaume**, Président du Conseil général, Sénateur de la Drôme, **Jean-Jack Queyranne**, Président du Conseil régional Rhône-Alpes, **Michel Margnes**, Président du directoire et Président Directeur général de la Compagnie Nationale du Rhône et **Didier Jouve**, Vice-président du Conseil régional Rhône-alpes, délégué à l'aménagement, à l'animation des territoires et au développement durable, **ont officiellement lancé aujourd'hui les travaux de cet itinéraire cyclable d'intérêt national à Saint-Rambert-d'Albon, porte d'entrée du tracé drômois.**

### Un nouveau produit touristique unique pour le quart sud est de la France

ViaRhôna Véloroute Voie Verte traverse 3 régions (Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon) et 12 départements, du lac Léman jusqu'à la Méditerranée sur près de 700 kilomètres dont 415 km en Rhône-Alpes et 64 km dans la Drôme. Avec ViaRhôna, l'ensemble des partenaires s'est lancé dans un vaste projet d'aménagement des berges du Rhône pour offrir des voies propres aux modes de transports doux : rollers, vélos, piétons... A l'usage des familles, des promeneurs, des sportifs et des touristes, ViaRhôna propose un nouvel itinéraire de détente en rendant accessible les bords du Rhône.

La Région Rhône-Alpes a doté l'itinéraire d'une **identité propre qui le rendra bien visible aux usagers : le logo et la charte graphique, le nom de marque « ViaRhôna, du Léman à la Méditerranée »**, et bientôt un guide signalétique accompagné d'un schéma global de signalisation du parcours.

### Un projet collectif ancré dans une logique de développement durable et de valorisation des territoires

Projet interrégional d'envergure européenne, **cet itinéraire cyclable s'intègre dans le Plan Rhône** : utilisation des modes de déplacements doux, diversification de pratiques touristiques et de services proposés, possibilité pour les riverains de développer une activité pérenne en lien avec le fleuve.

Il a reçu le soutien des principales collectivités territoriales et locales du sud-est de la France. La Région Rhône-Alpes, et ses partenaires la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et les collectivités locales concernées dont le Département de la Drôme, se sont engagés depuis 2005 à réaliser, sur leur territoire, **ce nouvel itinéraire.**

## ViaRhôna dans la Drôme

De Saint-Rambert-d'Albon à Pierrelatte, la Véloroute Voie Verte **ViaRhôna traversera la Drôme du Nord au Sud le long du Rhône sur 64 km**, en 5 sections autonomes qui alternent avec le tracé ardéchois :

- 14,8 km entre Saint-Rambert-d'Albon et Saint-Vallier
- 24,5 km entre Tain l'Hermitage et Valence (dont 8km - Tain l'Hermitage /La Roche de Glun – boucle locale)
- 6 km entre Livron et Loriol
- 13,2 km entre Montélimar / Ancône et Châteauneuf-du-Rhône
- 5,2 km sur Pierrelatte.

Les voies, larges de 3 m, seront revêtues d'un enrobé classique à froid. Seule la partie des Ramières (Livron-Loriol) sera à base de liant végétal, la zone traversée étant un site naturel classé. 80 % des pistes (51 km) seront des voies vertes (aménagement réservé aux déplacements non motorisés) et 20 % (13 km) des véloroutes (usage partagé avec les véhicules motorisés).

**Le coût s'élève à 9,9 M€ HT** (sans la partie nord de l'estacade -ouvrage d'art parallèle à la berge- de Valence). **Le Conseil général de la Drôme a décidé de prendre la maîtrise d'ouvrage du tracé drômois qu'il financera à hauteur de 43%**. L'opération a été déclarée d'utilité publique par arrêté interpréfectoral du 26 février 2009 (le dossier d'enquête est encore consultable en ligne sur : [www.ladrome.fr](http://www.ladrome.fr)).

### **Les partenaires financiers de la Drôme :**

- la **Région Rhône-Alpes** (25 %)
- la **CNR** (22%)
- les 18 communes concernées participent pour 10% par l'intermédiaire des **Communautés de Communes**.

La maîtrise d'œuvre est assurée par un groupement de bureaux d'études (CNR Lyon Direction de l'Ingénierie, BEAC Valence, Soberco Environnement et Soberco Architecture et Paysage Lyon).

Le groupement d'entreprises E26-Boisset TP-Cheval frères a été retenu pour le marché terrassements-chaussée.

**Pour la 1<sup>ère</sup> fois dans la Drôme et en France, ce marché public a été attribué en tenant compte du bilan carbone (l'un des critères de choix des entreprises). L'utilisation d'un enrobé basse température permet de réaliser d'importantes économies d'énergies ainsi que moins de rejet de CO2 (- 582 tonnes) sur l'ensemble du chantier.**

La consultation pour les aménagements paysagers et les équipements de sécurité et de confort a été lancée début août. Celle pour les ouvrages d'art (passerelles sur l'Isère et sur la Drôme et estacade de Valence) est prévue mi-septembre.

**Les travaux débutent en septembre 2009 (section 1) et s'achèveront en 2011 par la passerelle sur la Drôme.**

Une étude économique et de fréquentation, réalisée à la demande du Conseil général par Altermodal, prévoit une fréquentation annuelle de 350 000 passages par an et des retombées économiques d'environ 2 M € par an.

## Les partenaires

### ViaRhôna, un projet qui tient à cœur la Région Rhône-Alpes

En signant le contrat de projet interrégional du Plan Rhône, le 21 mars 2007, avec de nombreux partenaires, la Région Rhône-Alpes s'est engagée jusqu'en 2013 dans un programme d'actions très complet en faveur du fleuve : transports, patrimoine, qualité de l'eau, gestion des crues... ViaRhôna constitue la mesure-phare de ses actions en faveur du tourisme. **Au total, ce sont 2,45 M€ que la Région Rhône-Alpes va investir dans la Drôme pour ViaRhôna, et 10 M€ pour l'ensemble du territoire rhônalpin.**

A l'heure actuelle, le Conseil régional a déjà signé des conventions cadres pluriannuelles, avec les collectivités locales, pour la réalisation d'environ 250 km d'itinéraire.

**La CNR un acteur déterminant du projet ViaRhôna :** Dans le cadre de conventions de partenariat signées par la CNR avec les Régions Rhône-Alpes en 2005 puis PACA en 2007, le financement du projet ViaRhôna a été engagé. Avec 65 % du tracé global implanté sur son domaine concédé, la CNR en est un acteur majeur (72% pour le tracé drômois). Aménageur de la vallée du Rhône depuis 75 ans, la Compagnie mène depuis 2004 des missions d'intérêt général déclinées en plan d'actions à 5 ans dans les domaines de la navigation, la production d'hydroélectricité, l'environnement et l'ancrage local. Au premier plan doté de 127 M€ achevé en décembre 2008, en succède un deuxième 2009-2013, période pendant laquelle la CNR a d'ores et déjà mobilisé 160 M€. C'est dans ce cadre qu'elle accompagne les initiatives locales et régionales de développement économique, culturel et touristique autour de la voie d'eau, dont le projet ViaRhôna.

Le Plan Rhône, programme global de développement durable de la Vallée, mené par l'Etat, et cosigné par les Conseils régionaux de Bourgogne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Rhône-Alpes, le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, Voies Navigables de France (VNF) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) intègre entre autres les missions d'Intérêt Général de la Compagnie dont elle est le principal contributeur à hauteur de 185 M€. Inscrit dans le « Volet Tourisme » du Plan Rhône au chapitre du « Développement des activités structurantes sur et le long du fleuve », le projet de la ViaRhôna est mené par la Compagnie et les collectivités locales.

**A ce titre pour l'ensemble du linéaire drômois, la CNR contribuera à hauteur de 2 M€ soit 22%.**

### Pour un parcours sans rupture : 93 km en Ardèche

Le projet de Véloroute Voie Verte qui prévoit de relier le Léman à la Méditerranée, traversant deux régions en longeant le Rhône, concerne l'Ardèche sur environ 93 km.

En retenant le principe d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale en 2007, le Conseil général avait fait le choix de soutenir les communautés de communes concernées à hauteur de 50 % H.T. du coût résiduel. A ce jour, seul le tronçon Le Pouzin-Rochemaure est porté par une Communauté de communes : Barrès-Coiron et devrait entrer en phase opérationnelle rapidement (enquête publique en cours de finalisation).

Projet parfaitement inscrit dans le principe d'éco-tourisme, qui marque le schéma départemental Tourisme voté en 2007, favorisant les modes de déplacements doux, intéressant autant les habitants de l'Ardèche que ceux qui l'emprunteront sur toute sa longueur, ViaRhôna doit pouvoir se réaliser en Ardèche, sur l'ensemble du tracé, permettant un parcours sans rupture tout au long du Rhône, au fil des deux départements de l'Ardèche et de la Drôme.

C'est pourquoi le Conseil général a fait aujourd'hui le choix de prendre la maîtrise d'ouvrage sur les trois portions restantes de ce projet (Tournon sur Rhône-Glun, Soyons - La Voulte sur Rhône, Viviers - Bourg St Andéol). Une maîtrise d'ouvrage, et conduite d'opérations départementales, accompagnées par chaque communauté de communes concernée, celles-ci s'engageant à hauteur de 50 % hors taxes de la charge d'investissement nette résiduelle (après sollicitation de l'ensemble des financeurs possibles : région Rhône-Alpes, CNR...) et participant à l'exploitation et l'entretien courant de la véloroute.

***Contacts presse :***

**Département de la Drôme** - Céline ROUPIOZ - 04 75 79 26 57 / 06 80 50 12 84

**Région Rhône-Alpes** - Marlène GIROUDON - 06 32 24 69 48

**CNR** - Julie BRIAND - 04 72 00 69 48 / 06 84 21 17 38

**Département de l'Ardèche** - Isabelle SEREN - 04 75 66 77 12